



La violation des droits humains en Colombie, un crime d'Etat

Tribunal International d'Opinion, Bruxelles les 15, 16 et 17 septembre 2008

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 12 septembre 2008

[Michel Collon info](#) 12 septembre 2008

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

La Colombie d'aujourd'hui, comme jamais avant, vit un scénario monté par une organisation gouvernementale dont les réalisations se limitent à fabriquer avec habileté un avis favorable.

La politique de sécurité démocratique du Président Álvaro Uribe est parvenue à faire passer dans l'imaginaire collectif la certitude qu'un conflit de plusieurs décennies est déjà chose du passé.

Mais ce qui est certain, c'est que la profonde crise sociopolitique qui affecte aujourd'hui la Colombie n'est pas seulement due aux liens entre politiques et paramilitaires, bien qu'aujourd'hui ce soit un de ses axes.

Sa complexité n'est pas une question d'individus mais elle met en cause de nombreux acteurs de la vie nationale et territoriale et les intérêts de l'Etat, y compris l'Exécutif.

Une large coalition des forces politiques, des entreprises, des grands propriétaires terriens et des paramilitaires a été légitimée en faisant appel aux discours militaristes et à la déroute des guérillas. Et avec ce discours, ils ont réussi à manipuler un grand nombre de secteurs de la population.

Les chiffres parlent de la profondeur de la crise que vit le pays et qui est encore plus accentuée avec les 70 congressistes liés au paramilitaires.

Rien que dans les dernières décennies, plus de trente mille personnes ont été arrêtées puis ont disparus, quatre millions ont été déplacées à l'intérieur du pays. A peu près trois mille syndicalistes ont été assassinés durant les dernières vingt années, des détentions massives de centaines d'activistes sociaux ont eu lieu sous la fausse accusation d'auxiliaires de la guérilla.

On a aussi consolidé des structures et des alliances avec des chefs d'entreprise et avec les médias qui se sont compromises dans le financement des structures criminelles et ont obtenu par le moyen de manipulations médiatiques une caricature de la réalité nationale.

Les intérêts qui sont derrière le génocide, le déplacement et la disparition des paysans, des chefs syndicaux, des communautés indigènes et d'afro colombiens, des étudiants, des femmes et des philosophes de la démocratie et de la culture en Colombie, ont une explication: ils souhaitent une nécessaire projection de la diminution démographique, calculée pour donner une suite favorable aux cultures industrielles, aux mégaprojets

transnationaux et à l'appropriation des ressources naturelles et humaines, et pour les placer au service des nouveaux marchés de la globalisation financière et de la conquête impériale.

Cette réalité a permis à ceux qui concentrent le pouvoir politique et économique, d'approfondir le modèle de développement néolibéral, donc la privatisation des droits et des services sociaux et publics de l'État.

La crise de crédibilité et de légitimité des institutions publiques et des partis politiques, la corruption, l'existence de niveaux alarmants de violations des droits humains, l'accroissement de la violence politique et la difficulté d'obtenir une solution négociée au conflit armé sont à l'ordre du jour, sans qu'on démontre l'intérêt d'arriver à une solution.

Ces dernières années on eu lieu trois Tribunaux Internationaux d'Opinion.

Le premier s'est tenu à Bogota, les 24 et 25 novembre 2006, sur l'assassinat de jeunes, le recrutement forcé et la militarisation de la vie civile par des groupes paramilitaires, militaires et de la police au sud de Bogota.

Le Tribunal sur le déplacement forcé comme un crime d'État effectué à Bogota, du 21 au 23 novembre 2007, a condamné l'État colombien pour le déplacement de plus de quatre millions de personnes dont une majorité de paysans.

Et dans le troisième Tribunal International d'Opinion, sur la disparition forcée comme crime d'État, qui a eu lieu à Bogota du 24 au 26 avril 2008, on a écouté les témoignages des familles des disparus.

On doit souligner l'apport important des auditions sectorielles sur les délits des Entreprises Transnationales qui travaillent en Colombie dans les secteurs du pétrole, de l'industrie minière, de l'alimentation, des services publics et le génocide des indigènes, et qui fourniront des éléments fondamentaux au Tribunal International d'Opinion que se tiendra à Bruxelles.

Ceux-ci sont les scénarios préparatoires au Tribunal qui va se tenir à Bruxelles et qui cherche à être l'espace où la voix des victimes sera écoutée un fois de plus. On montrera des recherches qui décrivent les preuves des faits et les témoignages fournis par des centaines de victimes, et ceci ouvre le chemin pour que l'État colombien soit emmené vers un jugement.

Dans des occasions précédentes, la Commission des Délits contre l'Humanité a jugé responsable l'État colombien, par action, permission et omission, contre la population colombienne, spécialement contre les adversaires politiques et les communautés pauvres.

La présentation de données, provenant de la constatation des heurts dans des secteurs urbains et dans des vastes zones rurales du pays, fait connaître des chiffres et des témoignages de première main qui montrent des résultats défavorables à la politique de sécurité de l'actuel gouvernement.

Mais la présentation de chiffres exacts, ce n'est pas suffisant.

On a besoin, en outre, d'un dialogue critique qui, dans ce cas, est obtenu grâce à deux sujets d'importance suprême : l'un est représenté par les victimes des crimes contre l'humanité, et l'autre par les voix Internationales.

Le premier sujet, celui des victimes, rapporte non seulement des blessures vives de la guerre contre la vie, mais aussi a toute une histoire d'organisation communautaire, d'imagination pour assurer la survie, et une voix alternative qui questionne l'agenda

d'impunité du régime et soulève un cri pour la vérité, la justice et la réparation intégrale.

Le second sujet, les voix internationales, facilite la constitution de réseaux plus vastes de solidarité, la pression par des voies démocratiques que ne permettent pas un régime dirigeant ses armes contre sa propre population au lieu de la protéger.

Et en ce sens, nous espérons que le Tribunal lève aussi la voix en faveur de l'accord humanitaire qui permettra la libération des otages civils et militaires.

Dans ce contexte, nous convoquons le Tribunal International d'Opinion sur la violation de Droits Humains en Colombie comme un crime d'État et il aura lieu à Bruxelles, les 15, 16 et 17 septembre 2008.

Ce Tribunal sera en session au Parlement Européen et donnera un verdict final qui sera prononcé le 17 septembre.

Présentation des cas :

Les cas les plus représentatifs, rassemblés pendant le processus d'auditions régionales et des Tribunaux Internationaux d'Opinion, seront choisis pour être présentés pendant le Tribunal International en Belgique. Également seront présentés des cas considérés comme emblématiques par les différents secteurs qui convoquent le Tribunal.

Convoquent en Colombie :

Central Unitaria de Trabajadores - CUT, Proyecto Justicia y Vida, ASFADDES Asociación de Familiares de Detenidos Desaparecidos, Coordinación Nacional de Desplazados - CND, Red de Organizaciones Sociales de Ciudad Bolívar, Observatorio de Derechos Humanos de Cazucá y Comuna 4, Mesa de organizaciones Sociales de Cazucá, Observatorio de Derechos Humanos de Ciudad Bolívar, FECODE- Federación Colombiana de Educadores, FENALTRASE- Federación Nacional de Trabajadores Estatales, ADE Asociación Distrital de Educadores, ASONAL JUDICIAL- Asociación Nacional de Servidores Judiciales, Asociación de Abogados Demócratas, Asociación de Abogados Laboralistas, Comité Colombia de Lucha Contra el ALCA, Comisión Ínter Franciscana de Justicia y Paz y Reverencia con la Creación, Movimiento Continental de Cristianos con Justicia y Dignidad, Movimiento Gaitanista, Organización Femenina Popular, Comunidades Negras, Organizaciones Indígenas de Colombia - ONIC, Movimiento por los Derechos de los Niños y las Niñas, Campaña contra la Brutalidad Policial, Corporación Humanidad Maestra Vida, Campaña Prohibido Olvidar, Asociación para la Investigación y Acción Social - NOMADESC, Circulo del Pensamiento Critico Latinoamericano, Cátedra Camilo Torres Restrepo-Universidad Nacional, Tejer - Universidad Distrital, Dignidad Educativa, Sindicato de las Empresas Públicas de Cali - SINTRAEMCALI, Sindicato de la Empresa de Teléfonos de Bogotá - SINTRATELEFONOS, Minga, Corporación Creciendo Juntos, Iglesia Menonita de Ciudad Berna, Movimiento de Víctimas de Crímenes de Estado, Cabildo Indígenas de Toribio Tacueyo y San Francisco, Asociación Proyecto Nasa, Sindicato de Los Trabajadores Universitarios de Colombia SINTRAUNICOL,,Corporación de Servicios Profesionales Comunitarios SEMBRAR, Central Unitaria de Los Trabajadores CUT-VALLE DEL CAUCA Sindicato de Trabajadores de la Minería en Colombia, SINTRAMINERCOL, Sintramin, Sintraminergética el paso, Fenasintrap, Funtraenergética, Sintradespartamento Antioquia, Sintrametal Yumbo, FCSP Valle del Cauca, Asociación para el Desarrollo Social Integral ECATE, Zona Marginal, Colectivo Teatral Luz de Luna, Casa de la Memoria Tiberio Fernández Mafla, Fundación Guagua, Palenque Regional El Congal, ICES - Instituto Cerros del Sur, COS-PACC Corporación Social para la Asesoría y Capacitación Comunitaria, PCN - Proceso de Comunidades Negras en Colombia, Colectivo Otra Colombia es Posible, RED - CUNDECUN Víctimas del Sector Financiero, Comité de Amistad y Solidaridad con la Republica Bolivariana de Venezuela, Poder Ciudadano, Polo Democrático Alternativo,

Comisión de Derechos Humanos del Senado.

Equipe organisatrice:

AMANDA RINCON
FEDERACION COLOMBIANA DE EDUCADORES
SAUL ESPAÑOL
RED CUNDECON
RIGOBERTO JIMENEZ
COORDINACION NACIONAL DE DESPLAZADOS
JOSE SANTOS CAICEDO
PROCESO DE COMUNIDADES NEGRAS
MARTHA LUZ MORA
OBSERVATORIO DE DERECHOS HUMANOS DE CAZUCA
GLORIA LUZ GOMEZ
ASOCIACION DE FAMILIARES DE DETENIDOS DESAPARECIDOS
FABIO SERNA
COALICION DE MOVIMIENTOS SOCIALES
FRANCISCO RAMIREZ
PROYECTO JUSTICIA Y VIDA
OMAR FERNANDEZ
COMISION INTERFRANCISCANA DE JUSTICIA, PAZ Y REVERENCIA CON LA CREACION
NORMA ENRIQUEZ
CLADEM, CONCEJO LATINOAMERICANO DE MUJERES
ROCIO CASTAÑEDA
SINTRAMINERCOL, SINDICATO DE TRABAJADORES DE MINERCOL LTDA.
CAMILO ALVAREZ
MOVIMIENTO HIJOS E HIJAS POR LA MEMORIA Y CONTRA LA IMPUNIDAD
ALEXANDER LOPEZ MAYA
COMISION DE DERECHOS HUMANOS DEL SENADO
PIEDAD CORDOBA RUIZ
MOVIMIENTO PODER CIUDADANO
GLORIA INES RAMIREZ
COMISION DE PAZ DEL SENADO
GERMAN REYES
COMISION DE DERECHOS HUMANOS DE CAMARA
LILIA SOLANO
COORDINACION TRIBUNAL

Information:

Justicia y Vida Cra. 7 No. 32-85 of. 801 Tel. (571) 285-8912 y (571) 382-3571/2
tribunalbruselas@gmail.com

La source originale de cet article est [Michel Collon info](#)
Copyright © [Global Research](#), [Michel Collon info](#), 2008

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca